










CONSTRUCTION DE 12 VILLAS LOCATIVES + 1 VILLA EN ACCESSION Chemin de la plaine - 84 170 MONTEUX

MAITRE D'OUVRAGE		Le Pacte constructions Chemin des Huguenots 26000 VALENCE ☎ : 04.75.44.36.71 ✉ : contact@lepacteconstructions.fr	
MAITRE D'OEUVRE		Patrice ANTOINE – Architecte DE-HMONP Centre d'Affaires Les Naïades Bat 1 – 10 Avenue de la Poulasse 84 000 AVIGNON ☎ : 09.73.12.24.49 ✉ : contact@antoine-architecte.fr	
B.E.T. STRUCTURE		B.E.T. FLUIDES	BE ACT
	BETEBAT 9, rue de Bernardy BP 199 07204 AUBENAS ☎ 04.75.93.34.80 ✉ contact@betebat.fr		4, rue Paul Henri Charles Spaak 26000 VALENCE ☎ 09.82.44.12.11 ✉ contact@beact.pro
	B.E.T. ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	OPT'ECO	
		63, route de Gaud 26260 ST DONAT/HERBASSE ☎ 07.85.69.64.86 ✉ contact@opteco.fr	
BUREAU DE CONTROLE	ALPES CONTROLES	COORDONNATEUR SPS	ATTEST
	19 bis, rue Jean Bertin 26000 VALENCE ☎ 04.75.82.90.34 ✉ valence@alpescontroles.fr		Quartier Saint Ferréol 26400 CREST ☎ 04.75.25.67.27 ✉ contact@attest-expertise.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Mercredi 10 NOVEMBRE 2021 à 16 h 00



SOMMAIRE

A.	OBJET DE LA CONSULTATION	4
B.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
B-1.	MODE DE CONSULTATION	4
B-2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS	4
B-3.	INTERVENANTS	4
B-4.	CONTROLE TECHNIQUE	5
B-5.	COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	5
B-6.	DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	6
B-7.	VISITE DU SITE	6
B-8.	COMPLEMENT A APPORTER AUX PRESCRIPTIONS DU CCTP	6
B-9.	SOLUTIONS DE BASE	6
B-10.	PRESTATION ALTERNATIVES OU SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PAE & PSE)	6
B-11.	VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT (VIC)	6
B-12.	DELAI D'EXECUTION	6
B-13.	MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
B-14.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
C.	PRESENTATION, ENVOI ET REMISE DES OFFRES	7
C-1.	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
C-2.	DOCUMENTS A PRODUIRE	7
C-3.	ENVOI ET REMISE DES OFFRES	8
C-3-1.	Offres « papiers » :	8
C-3-2.	Offres « électroniques » :	8
C-3-3.	Date limite de réception des offres	9
D.	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	9
D-1.	CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES	9
D-2.	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	9
D-3.	NEGOCIATIONS	10
E.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10

A. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux nécessaires à la **construction de 12 villas locatives + 1 villa en accession – Chemin de la plaine à MONTEUX (84 170)** – pour le compte du **PACTE CONSTRUCTIONS**.

A titre indicatif, les travaux de Gros œuvre commenceront 1er trimestre 2022.

B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

B-1. MODE DE CONSULTATION

La présente consultation est lancée en marché privé.

Composition du dossier de consultation (D.C.E) :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cadre de l'acte d'engagement,
- Le cadre du mémoire technique,
- Le CCTP commun,
- Le P.G.C,
- Le planning
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par lot.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lot.
- Les plans.

Ce Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable gratuitement via le lien ci-dessous :
www.marches-securises.fr

B-2. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'entreprises, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de la remise de son offre ainsi que les prestations sous-traitées et leurs montants respectifs.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

B-3. INTERVENANTS

Maître d'Ouvrage :

Le PACTE CONSTRUCTIONS

Chemin des Huguenots

26000 VALENCE

☎ : 04.75.44.36.71

✉ : contact@lepacteconstructions.fr

La Maîtrise d'Œuvre est confiée au groupement de concepteurs :

Architecte :

Patrice ANTOINE – Architecte DE-HMONP

Centre d'Affaires Les Naiades

Bat 1 – 10 Avenue de la Poulasse

84 000 AVIGNON

☎ : 09.73.12.24.49

✉ : contact@antoine-architecte.fr

CONSTRUCTION DE 12 VILLAS LOCATIVES + 1 VILLA EN ACCESSION – 84 170 MONTEUX
REGLEMENT DE CONSULTATION

B.E.T. Economie de la construction : **OPT'ECO**
29, Chemin de Thabor
26 000 VALENCE
☎ : 04.75.80 .85.80
✉ : contact@opteco.fr

B.E.T. Structure : **BETEBAT**
9, rue Bernardy – BP 199
07204 AUBENAS
☎ : 04.75.93.34.80
✉ : betebat07@orange.fr

B.E.T. Fluides : **BEACT**
4, rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
☎ : 09.82.44.12.11
✉ : contact@beact.pro

B.E.T. VRD : **AZUR GEO**
10, avenue de la Poulasse - les Naïades , Bat-4 1er étage
84 000 AVIGNON
☎ : 04 90 14 98 32
✉ : marine.lavergne@groupe314.fr

Représenté par **Patrice ANTOINE**, Architecte mandataire.

La mission confiée au Maître d'Œuvre est une mission de **base + EXE** au sens du Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

B-4. CONTROLE TECHNIQUE

La mission est confiée à :

ALPES CONTROLES
19bis, rue Jean Bertin
26000 VALENCE
☎ : 04.75.82.90.34
✉ : bdelafuente@alpes-controles.fr

B-5. COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

La mission est confiée à :

ATTEST
Quartier Saint Ferréol
26400 CREST
☎ : 04.75.25.67.27
✉ : contact@attest-expertise.fr

B-6. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

La présente opération est constituée par une seule tranche ferme.
Les travaux sont répartis en **lots désignés à l'article A du CCAP**.

B-7. VISITE DU SITE

Pour l'établissement de leur proposition de prix, les entreprises sont réputées avoir parfaitement pris connaissance des lieux et de l'environnement du chantier ainsi que de toutes les prestations et difficultés inhérentes à l'exécution de leurs ouvrages.

De ce fait, aucun supplément de prix et aucune prolongation de délai ne sera accordé.

B-8. COMPLEMENT A APPORTER AUX PRESCRIPTIONS DU CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments et/ou de modifications aux prestations des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

B-9. SOLUTIONS DE BASE

Le dossier de consultation comporte une solution de base.

Les candidats devront obligatoirement répondre à la solution de base.

B-10. PRESTATION ALTERNATIVES OU SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PAE & PSE)

Chaque candidat doit présenter une proposition conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et les Prestations Alternatives Eventuelles (PAE) décrites doivent obligatoirement être chiffrées mais ne seront considérées que comme un complément à l'offre de base.

Les offres des candidats qui ne respectent pas ces exigences pourront être considérées comme incomplètes.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas retenir les Prestations Supplémentaires ou Alternatives Imposées.

B-11. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT (VIC)

Les variantes à l'initiative des candidats sont facultatives et restent à l'initiative des candidats.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Ils peuvent toutefois, en supplément, présenter en annexe(s) des variantes concernant l'ensemble des prestations à condition qu'elles ne remettent pas en cause le résultat ou les performances attendus.

Toute variante proposée par un candidat, sans réponse sur le dossier de base, sera déclarée irrecevable.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas retenir les variantes proposées par les candidats.

Ces variantes doivent être codifiées VIC (variante à l'initiative candidat) et seront numérotées de la façon suivante : VIC 01, VIC 02, etc...

B-12. DELAI D'EXECUTION

Le marché prend effet le jour de sa notification.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Les délais d'exécution des travaux pour chaque lot sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser dans son mémoire technique, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants définis dans le calendrier prévisionnel d'exécution.

B-13. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

B-14. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.

Il court à compter de la date limite de remise des offres.

C. PRESENTATION, ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats devront entièrement être rédigées en langue française.

Les prix seront obligatoirement être indiqués en EUROS.

Il est rappelé que le signataire de l'offre doit être habilité à engager la société pour laquelle il répond.

C-1. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Ce Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable gratuitement via le lien ci-dessous :

www.marches-securises.fr

Il est vivement conseillé aux opérateurs économiques désirant retirer un dossier DCE via la plate-forme de téléchargement de s'identifier. En effet, l'entreprise qui choisit de ne pas d'identifier avant de télécharger un dossier DCE prend le risque de ne pas se voir informée des mises à jour et de remettre une offre incomplète et donc non recevable.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et les prix seront indiqués en euros.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la Société.

C-2. DOCUMENTS A PRODUIRE

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

DES PIECES JUSTIFICATIVES à fournir :

- DC1 (lettre de candidature).
- DC2 (déclaration du candidat).
- L'attestation sur l'honneur présente dans l'acte d'engagement dûment datée et signée.
- Attestation de régularité de situation sociale et fiscale à jour.
- Certificats de qualification et/ou certificats de capacités professionnelles.
- Moyens techniques et en personnel.
- Références émises par les hommes de l'art (Références datant de moins de cinq ans).
- Attestation d'assurances Responsabilité Civile Décennales et Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.

CONSTRUCTION DE 12 VILLAS LOCATIVES + 1 VILLA EN ACCESSION – 84 170 MONTEUX
REGLEMENT DE CONSULTATION

UN PROJET DE MARCHÉ comprenant :

- Un acte d'engagement (cadre joint à compléter) dûment daté et signé par le ou les représentants des entreprises,
- Le mémoire technique (cadre joint à compléter) précisant les dispositions que chaque entreprise se propose d'adopter pour l'exécution de sa prestation – ce document comprendra toutes justifications et toutes observations du candidat dûment daté et signé,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF : cadre joint à compléter) dûment datée, paraphée et signée.

Les pièces générales (CCAP, CCTP commun et Règlement de Consultation) ne sont pas à fournir étant donné qu'elles doivent être acceptées sans aucune modification.

Lorsqu'un candidat estimera devoir rectifier les quantités comprises dans le bordereau « DPGF », il ne pourra le faire que de façon manuscrite.

En l'absence d'Acte d'Engagement (AE) et/ou du Mémoire Technique (MT), le maître d'ouvrage pourra juger l'offre irrégulière.

C-3. ENVOI ET REMISE DES OFFRES

C-3-1. Offres « papiers » :

Les offres sont transmises sous pli cacheté contenant une enveloppe :

- L'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

LE PACTE CONSTRUCTIONS
Résidence Novalparc – Place Edmond Regnault
26000 VALENCE

- En haut à gauche, la mention :

- « **OFFRE POUR LA CONSTRUCTION DE 12 VILLAS LOCATIVES + 1 VILLA EN ACCESSION – 84 170 MONTEUX** ».
- **NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis.** »
- Le numéro du lot,
- L'identification de l'entreprise.

- Et contient l'enveloppe intérieure également cachetée.

- L'enveloppe intérieure :
 - Porte **Offre pour ... - le nom du candidat - le n° du lot -**
 - **Et contient** : l'offre (pièces visées à l'article C-2 ci-avant)
 - **Devront être remises contre récépissé au siège social de LE PACTE CONSTRUCTIONS.**
 - Avant le : **Mercredi 10 Novembre 2021 à 16 heures 00**, dernier délai.

Ou, si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

C-3-2. Offres « électroniques » :

La transmission des offres par voie électronique n'est pas souhaitée pour la présente consultation.

C-3-3. Date limite de réception des offres

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 16 h 00**

D. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des candidatures et des offres sera effectué selon les critères spécifiques suivants :

D-1. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures sera effectué selon les critères classés dans l'ordre de priorité décroissant suivant :

- Conformité administrative.
- Capacités professionnelles, techniques et financières.

D-2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Pour choisir la proposition économique la plus avantageuse, les offres seront classées par ordre en respectant la pondération et l'importance des critères précisés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES RETENUS	PONDERATION
Prix des prestations	70%
Valeur technique	30%

Classement des offres :

Les offres seront classées en fonction du nombre de points.

L'offre la mieux disante sera l'offre qui aura obtenu le + de points (En cas d'égalité, l'offre la moins-disante sera la mieux-disante).

ERREURS DE CALCUL DANS LES OFFRES :

Erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées entraînant des discordances entre le montant total de l'acte d'engagement et le chiffrage des prestations.

- **DANS LE CAS DE PRIX GLOBAL FORFAITAIRE**

Erreurs constatées dans la "Décomposition Prix Global Forfaitaire " (D.P.G.F.) pour le calcul du "prix global forfaitaire":

- Montant du D.P.G.F. supérieur à l'A.E. : il sera demandé au soumissionnaire s'il maintient son offre, de mettre en conformité le D.P.G.F. avec l'A.E.,
- Montant du D.P.G.F. inférieur à l'A.E. : il sera demandé au soumissionnaire s'il maintient son prix de s'engager sur le montant du D.P.G.F. et le montant de l'A.E. sera rectifié à la baisse.

Dans l'éventualité où les opérations d'analyse et de jugement des offres conduiraient l'autorité habilitée à passer le marché, à déclarer l'appel d'offres infructueux, il serait alors procédé à une nouvelle consultation (marchés négociés).

D-3. NEGOCIATIONS

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats ayant présentés les offres les mieux-disantes. Cette négociation éventuelle pourra porter sur l'ensemble des critères énumérés dans le règlement de consultation, les éléments techniques, financiers, délais, environnementaux, etc.

Cette négociation éventuelle pourra être engagée soit par courrier électronique soit à l'occasion d'un entretien avec les candidats au choix du pouvoir adjudicateur.

A l'issue de cette phase de négociation, les candidats seront invités à remettre une offre afin de prendre en compte les adaptations / modifications issues des négociations.

C'est sur la base de cette nouvelle offre que sera effectué le classement final des candidats.

La participation à la négociation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer le marché sans avoir à engager de négociation.

E. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser, à :

Maître d'Ouvrage :

Le PACTE CONSTRUCTIONS

Chemin des Huguenots

26000 VALENCE

☎ : 04.75.44.36.71

✉ : contact@lepacteconstructions.fr

Architecte :

Patrice ANTOINE – Architecte DE-HMONP

Centre d'Affaires Les Naïades

Bat 1 – 10 Avenue de la Poulasse

84 000 AVIGNON

☎ : 09.73.12.24.49

✉ : contact@antoine-architecte.fr